

Liberte Politique

/

## Défendre le Référendum d'Initiative Citoyenne

Article rédigé par *France Audace*, le 18 mai 2018

Liberté Politique et France Audace se font le relais de l'appel au vote urgent de l'association « Article 3 » (<http://www.article3.fr/>) en référence à l'article 3 de la constitution de 1958 relatif au référendum d'initiative citoyenne.

L'association attire notre attention sur la démarche relayée par le site [parlement-et-citoyens.fr](http://parlement-et-citoyens.fr) : à l'initiative du Groupe socialiste et républicain, il s'agit de soumettre des propositions de réforme constitutionnelle, et de requérir le soutien ou le rejet de ces propositions par les citoyens.

Le groupe, dominé par le Parti Socialiste, a proposé un référendum, certes d'initiative citoyenne, mais qui aurait la possibilité d'être refusé par le Parlement, ce qui est évidemment inadmissible dans son principe : la souveraineté du peuple ne se négocie pas !

L'association "Article 3" a donc fait une contre-proposition afin de conserver l'esprit initial du référendum.

Il est donc urgent de voter pour la proposition de l'association via le lien suivant :

<https://parlement-et-citoyens.fr/projects/mettre-a-jour-notre-constitution-5-chapitres-pour-batir-une-nouvelle-d>

Et de voter contre la proposition liberticide du Groupe Socialistes et républicains via le lien suivant :

<https://parlement-et-citoyens.fr/projects/mettre-a-jour-notre-constitution-5-chapitres-pour-batir-une-nouvelle-d>

Attention il ne reste plus que 4 jours pour faire entendre votre voix !

Yvan Bachaud, membre du CA d'Article 3